

dans laquelle ils étaient obligés de travailler et les pressions auxquelles on les a soumis ne leur ont guère permis d'œuvrer comme ils l'auraient voulu, dans l'intérêt des citoyens canadiens, à établir, je le répète, les conditions nécessaires à l'expansion de nos différentes industries. Nous attendrons les événements, puisqu'il le faut. Mais le ministre nous a assurés, quand la Chambre en a été saisie pour la première fois, qu'il y aurait, en certains cas, des difficultés énormes et que le gouvernement devrait peut-être prendre des mesures pour les pallier dans les cas extrêmes. C'est pourquoi nous n'avons guère de raisons d'être optimistes. Alors que les compagnies font faillite du fait même qu'on leur signale ce qui pourrait arriver, tous les Canadiens ont le droit de s'inquiéter de la mesure qui nous est présentée.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, avant de conclure l'étape de la deuxième lecture, je voudrais faire un ou deux brefs commentaires relatifs au bill tendant à modifier la loi sur le Tarif des douanes qui nous est maintenant soumis, en particulier à l'industrie électrique lourde. Nous pouvons modifier la loi sur le Tarif des douanes comme nous le voulons, mais cela ne signifiera rien si nous ne faisons quelque chose au sujet des barrières non tarifaires qui ont une si grande influence sur les exportations de notre pays. Je limiterai mes remarques à l'industrie électrique lourde et à l'industrie des commutateurs électriques, car dans ma circonscription, il y a au moins 1,000 personnes qui y sont employées. Avant 1960, ces affaires étaient très prospères mais, au cours des sept dernières années, elles n'ont fait que périlcliter, à tel point que certaines compagnies de ce secteur d'activité ont dû fermer. Je pense en particulier à une compagnie, la compagnie Westinghouse, qui a cessé de fabriquer les générateurs lourds à roue hydraulique, simplement parce qu'elle ne peut obtenir les commandes à l'exportation, en raison des barrières non tarifaires auxquelles elle se heurte.

Ces compagnies ont rédigé des rapports détaillés là-dessus. Elles ont rassemblé leurs données en commun, et elles ont constaté qu'il y a deux méthodes pour établir les prix et les coûts dans plusieurs pays exportateurs, dont le Royaume-Uni. La valeur imposable normale devient donc chose très grave et compliquée, car le coût ou le prix exact est difficile à établir. Le cas se présente au Royaume-Uni, où le Central Electric Generating Contract Board est le principal acheteur de tout l'équipement électrique lourd. A cause des deux méthodes d'établissement des prix, une pour l'intérieur et une pour l'exportation,

on fait en sorte que le prix d'exportation absorbe une proportion moindre des frais généraux et que le reste soit ajouté au prix du marché intérieur. Ainsi, ils ont un régime de dualité de prix, un pour le marché extérieur et un pour le marché intérieur, ce qui fait que les exportateurs canadiens ne peuvent concurrencer ces prix et perdent ainsi une quantité considérable d'exportations.

Tout récemment, des soumissions ont été présentées au gouvernement canadien pour la fourniture de transformateurs lourds pour le projet du Nelson par la General Electric, l'United Kingdom Electric, une société suisse et une autre compagnie canadienne. Donc quatre soumissions. Celle de la General Electric, m'a-t-on dit, était la plus basse sauf une, celle de l'United Kingdom Electric, à laquelle le gouvernement canadien a jugé bon d'adjuger le contrat, sachant fort bien qu'il est interdit aux sociétés canadiennes d'être soumissionnaires au Royaume-Uni. Le contrat initial s'élevait à environ 8 millions de dollars. La compagnie canadienne n'ayant pas obtenu le contrat, le marché canadien a perdu en une année des emplois pour 700 personnes. Cela ne semble guère juste.

Il nous faut examiner ces articles non tarifaires et faire en sorte que nos entreprises soient sur le même pied et soumis aux mêmes règles que les autres. Si nous le pouvons, nul doute que les fabricants canadiens obtiendront plus de contrats d'exportation, tout en répondant aux besoins locaux. Supprimons ces barrières non tarifaires pour éviter le chômage au Canada. Si les mêmes règles nous étaient applicables, les fabricants canadiens emporteraient le contrat, sans aucun doute. Mais parce qu'ils ne sont pas régis par les mêmes règles, ils sont incapables de soutenir la concurrence et de ce fait, nous perdrons ce contrat.

● (4.10 p.m.)

La situation est très sérieuse. Dans ma circonscription, la société que j'ai mentionnée compte mettre à pied 130 personnes ce mois-ci, à cause de la perte de ses exportations. Si l'on ne fait rien pour notre industrie électrique lourde, elle disparaîtra. Même avec la loi anti-dumping qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1969, nous perdrons cette industrie. Cette loi ne servira à rien, en effet, si l'on ne prend pas de mesures à l'égard de ces barrières non tarifaires. J'espère sincèrement que le ministère fera l'impossible pour permettre aux fournisseurs canadiens de subsister et de soutenir la concurrence.